



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 60/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 27    Procurations : 04

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 29 AOÛT 2013  
Affiché le : 28 AOÛT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM, MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUËR, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

**PROCURATIONS**

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme PFTIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GËSTA	à	Mme SUZE

**ABSENTS** : Mmes DURAND, M. SALAÛN

**Secrétaire** : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : PERSONNEL - Création de poste - promotion interne**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par arrêté de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Garonne en date du 27 juin 2013, un agent des services techniques municipaux a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise selon les caractéristiques ci-dessous :

Nbre	POSTE	HORAIRE	CATEGORIE
1	Agent de Maîtrise	temps complet	C

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- de créer un poste tel que décrit ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 27 août 2013  
Le Maire,  
Lysiane MAUREL